

Procès-verbal du CA du 18.12.2018

Présents : Stéphane Coirier, Valérie Jouanet, Odile Nassel, Marcel Daspe, Mickaël Moreau, Elisabeth Martin, Jean Paul Riaud, Eric Poitevin, Sébastien Guillot, Chantal Charneau, Alexandre Dugas-Ravenaud, Francine Youssoufi, Ingrid Crismann, Pascale Hervé, Marie Bazin, Sandrine Banessy, Monsieur Leblanc (expert-comptable).

Absents avec pouvoir :

Patrick Pastureau : pouvoir à Stéphane Coirier

Muriel Marty : pouvoir à Marcel Daspe

Stéphanie Locatelli : pouvoir à Valérie Jouannet

Absents :

Hélène Brochet, Bernard Gimard, David Stéphane, Delavois Marilyn, Dimitri, Claude Palmer

Quorum atteint : $16 + 3 = 19$ votants

1) Validation du PV du précédent CA.

Votants : 18

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 1

Arrivée de Madame Pascale Hervé, le nombre de votants est porté à 19.

2) Agrément CAF :

Stéphane Coirier informe le CA de l'obtention de l'agrément CAF pour 4 ans avec un bilan d'étape à la fin de la première année. C'est l'aboutissement d'un passionnant travail collectif et en même temps le début d'un chantier à construire, en interne, mais aussi avec les habitants et au service du territoire. L'assemblée est ravie de cette nouvelle!

3) Travaux réalisés par les chantiers d'insertion :

Stéphane Coirier demande au CA s'il est favorable à ce que les chantiers d'insertion puissent réaliser un travail pour un administrateur ou un salarié. Il explique que ce principe doit être voté en CA puis à l'assemblée générale pour être légalement conforme car cela nécessite d'établir une convention réglementée entre la structure et l'administrateur ou le salarié.

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le CA se prononce favorablement à l'unanimité des voix.

Stéphane Coirier indique que la structure engage un travail pour établir un tarif horaire officiel le plus pertinent possible et évoque le principe de proposer une décote dans le cas de travaux réalisés pour les salariés de la structure. Une discussion s'engage au cours de laquelle Monsieur Leblanc (expert-comptable) avertit que cela doit être étudié sur le plan comptable et fiscal.

La CA décide de ne pas se positionner aujourd'hui, d'attendre les précisions demandées. L'idée étant de valider ces futures conditions et procédures lors d'un prochain CA , afin de les entériner en AG . Il est

d'ailleurs rappelé la nécessité d'énoncer en AG, par l'intermédiaire de Commissaire aux Comptes, la liste des conventions réglementées établies.

4) Rémunération Individuelle Supplémentaire :

Marcel Daspe explique que compte tenu de l'implication de tous lors de l'élaboration du projet social, de la charge de travail augmentée pour palier à l'absence de la directrice, et de l'investissement de chacun, le bureau demande au CA de se prononcer sur la proposition que cette rémunération soit appliquée à l'identique pour tous les salariés qui en bénéficient, soit 1%.

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le CA se prononce favorablement à l'unanimité des voix.

5) Point sur la médiation :

Stéphane Coirier fait un point sur la médiation. Il annonce que la médiation est actuellement suspendue. En effet après un travail, de 4 jours, effectués par les médiateurs de la Maison de la Communication dans la structure, ces derniers nous ont informés que pour poursuivre leur démarche, ils doivent obtenir des informations précises de la part de Madame Kong concernant ses intentions et son positionnement au sein de la structure.

6) Fonctionnement de la structure :

Stéphane Coirier poursuit en informant le CA sur le fonctionnement actuel de la structure :

Sont en arrêt maladie Mme Kong, Mme Pedrosa, Mme Pineau et Mme Poitevin.

Concernant le poste de la Direction, un nouvel arrêt maladie est parvenu et court jusqu'au 10 janvier. Une annonce de suppléance a été publiée dans les réseaux de la Fédération des centres sociaux et à Pôle Emploi. La suppléance de Mme Pedrosa est assurée par Mme Racinne Gaëlle depuis fin novembre.

Mme Pineau a accepté, avant d'être en arrêt, de se recentrer sur ses missions (Seniors et DAC) le temps du mi-temps thérapeutique de Mme Franco.

Marcel Daspe propose aux membres du CA de se prononcer sur la demande de Mme Laure Morineau, secrétaire d'accueil, de travailler 1 mercredi sur deux, ce qui augmenterait son volume hebdomadaire de 4 heures (de 26 h à 30 h/semaine).

Ce passage à 30 h pèserait à la structure 266,31 euros /mois charges comprises soit 3195, 48 euros à l'année, pour un gain de 150 euros /mois pour Mme Morineau. Cela correspondrait à notre volonté de ne pas engendrer d'heures supplémentaires, à des prises de responsabilités et des nouvelles missions et compétences que nous lui demandons.

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le CA se prononce favorablement à l'unanimité des voix.

7) Organisation du Gala de danse et de la semaine du 17 au 24 juin :

Stéphane Coirier annonce que la professeure de danse a informé par mail de l'organisation du gala dans la semaine du 17 au 24 juin,

Nous bénéficions de la réservation de la salle municipale toute cette semaine, et nous pourrions donc profiter de l'occasion pour programmer l'Assemblée Générale de la structure le jeudi 20 juin.

Il demande au CA de se prononcer sur ce principe :

Votants : 19
 Pour : 19
 Contre : 0
 Abstention : 0

Le CA se prononce favorablement à l'unanimité des voix.

8) Tarification ALSH, plages horaires et paramétrage en accord avec la convention CAF :

Marcel Daspe poursuit avec le dossier de la tarification de l'ALSH, de la mise en conformité des plages horaires ainsi que du paramétrage du logiciel adapté au conventionnement CAF. Cette mise en conformité qui sera effective dès janvier 2019, est par ailleurs financièrement favorable à l'ALSH sans pour autant impacter les familles.

Demande d'avenant à la convention ALSH pour changer de mode de tarification :

Est proposée une demande d'avenant concernant la convention extrascolaire, modifiée par la direction en 2018, pour revenir au choix de la précédente concernant l'option de paiement :

- Actuellement option 1 : facturation à l'heure
- 2019, opter pour l'option 7 : cumul de 2 modes de tarifications

En effet avec l'ALSH jeune nous sommes bien sur deux modes de tarification :

- o ALSH « classique » : facturation à l'heure
- o ALSH « jeune » : facturation à la cotisation

Paramétrage du logiciel et plages horaires en fonctionnement dès janvier 2019

➤	Plage 1	Plage 2	Plage 3	Plage 4	Plage 5
7h30	7h30- 12h soit 4h30 concerne les enfants inscrits le matin sans repas	7h30-13h30 soit 6h concerne les enfants inscrits le matin avec repas			7h30-18h30 soit 11h concerne les enfants inscrits à la journée
12h00		Déduire 30 min pour le repas donc plage de 5h30	12h-18h30 soit 7h30 concerne les enfants inscrits l'après-midi avec repas	13h30-18h30 soit 5h concerne les enfants inscrits l'après-midi sans repas	Il convient de retenir comme acte ouvrant droit la durée totale de la plage d'accueil dans la limite de l'amplitude d'ouverture de l'équipement Déduire 30 min pour le repas donc plage de 10h30
13h30			Déduire 30 min pour le repas donc plage de 7h	Déduire 30 min pour le repas donc plage de 4h30	
18h30					

Votants : 19
 Pour : 19
 Contre : 0
 Abstention : 0

Le CA valide à l'unanimité des voix cette option de conventionnement ainsi que les nouvelles plages horaires.

Règlement intérieur et projet pédagogique.

Par ailleurs, afin d'acter avec la CAF le conventionnement de l'ALSH enfant et celui de l'ALSH jeunes, sont présentés au CA le règlement intérieur de l'ALSH ainsi que le nouveau projet pédagogique (Cf annexe jointe).

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le CA valide ces deux documents à l'unanimité des voix.

9) Définition de la période des congés annuels et principe de récupération des heures complémentaires pour les salariés :

Stéphane Coirier informe le CA du rapport de l'inspection du travail, des irrégularités relevées au plan de la législation relative au code du travail et des conséquences budgétaires engendrées par des pratiques anciennes qu'il est nécessaire de stopper. Il est aussi nécessaire de rappeler que :

*** Prise des congés annuels**

Selon la convention collective SNAECO: La période légale de prise de congés payés annuels est fixée du 1 juin au 31 mai. **Tout congé annuel non pris pendant cette période légale sera perdu.**

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le CA se prononce favorablement à l'unanimité des voix.

*** Heures supplémentaires :**

Temps plein : heures supplémentaires maximum 60 heures dans l'année.

Si récupération, **dans le mois** qui suit avec les majorations afférentes : 25% de la 36 à la 43ème heure et 50% de la 44 à la 48ème heure.

Si heures supplémentaires au-delà des 60, contre partie repos avec majoration à 100% à prendre dans un délai de **2 mois**.

Temps partiel :

Soit récupération dans la **semaine** avec **avenant**.

Soit rémunération : 15% dans la limite du 1/3 de la durée du contrat, 25% au-delà.

10) Point comptabilité et prévisionnel 2019 :

Marcel Daspe annonce que le bénéfice comptable en fin d'exercice 2018 serait de 55 000 euros et le centre bénéficierait d'une trésorerie de 193 000 euros. Il fait remarquer que depuis quelques années, la trésorerie augmente d'environ 30 000 euros tous les ans, et en même temps, appelle à la vigilance car dans le cadre des différentes mises en conformités des dépenses non envisagées vont être nécessaires. Par ailleurs, le CA est informé que la municipalité doit 16 694, 71 euros au CSP comme le prévoit une convention signée le 11 avril 2018 entre les deux parties, dans le cadre d'une subvention globale versée par la CAF au titre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour l'année 2017.

Un courrier a été envoyé par nos soins et nous ne doutons pas d'une régularisation rapide.

Questions diverses.

En préambule, Ingrid Crismann (administratrice), expose au CA un rapide résumé du projet qu'elle porte « les folies pontoises » : Ce projet consisterait à des déambulations d'époque dans la ville, ainsi que de différentes reconstitutions et solliciterait des citoyens pour jouer des rôles. Pour ce qui concerne le CSP, la question est posée dans le cadre d'un éventuel soutien logistique. Rien n'étant acté, une réunion de calage est proposée pour le vendredi 23 Janvier à 20 h.

Marcel Daspe informe le CA des premières actions et pistes de travail dans le cadre de la mise en œuvre du projet social, notamment avec la tenue de la commission communication/ accueil ce jour le 18 décembre 2018. Les participants réfléchissent à proposer un projet de réorganisation de l'accueil du centre social.

Le Moment des salariés constitue un autre point du projet social relevé lors de la commission cohésion et conforté lors du séminaire. Les salariés ont programmé un repas partagé prévu le vendredi 21 /12 puis temps de réflexion collectif pour avancer des propositions d'un temps des salariés L'idée est de prendre soin de soi individuellement et collectivement afin de prendre soin des autres.

Points sur les dossiers en cours et bilan à produire :

Stéphane Coirier poursuit avec un point sur les dossiers en cours :

*** Retards sur les dossiers / bilan : DAC/ Aspro / Dossier unique des chantiers d'insertion**

Tout rentre dans l'ordre soit grâce à des délais demandés soit grâce à la répartition des tâches entre les salariés et le bureau, qui ont contactés les partenaires et effectué le travail restant à faire.

L'absence de présentation de ces différents éléments aux partenaires aurait pu entraîner la suspension ou l'annulation de subvention représentant un montant aux alentours de 45-50 000 euros, ce qui, compte-tenu de l'historique financier de la structure, lui aurait été dommageable.

Par ailleurs, Madame Racine (CIP) s'est totalement emparée de ses missions et s'est faite rapidement connaître des partenaires

*** Embauches, projets d'embauches.**

2 embauches à l'Alsh dès Janvier : un CDD et un contrat PEC.

Vote :

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le CA se prononce favorablement à l'unanimité des voix.

*** Mise en route d'un groupe de travail (commission élargie) concernant la politique d'accueil, l'organisation de l'ALSH.**

L'idée est de valider les travaux et propositions en CA puis à l'AG pour faire foi dès septembre 2019.

*** Mise en route d'un groupe de travail pour définir une politique de tarification des activités (intervenants/ tarification famille et/ou multi-activités).**

L'idée est de valider les travaux et propositions en CA puis à l'AG pour faire foi dès septembre 2019.

*** Proposition d'accompagnement par la structure de la restitution de l'atelier musical du CSP en février 2019 : animation globale du CSP, à créer.**

Le 09 Février, dans le cadre des ateliers de musique, l'intervenant Daniel Barabeau propose une restitution des activités à destination des familles. L'idée de compléter ce week-end par d'autres événements et/ou animations à été évoquée.

Le CA est sollicité pour donner son accord de principe :

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le CA se prononce favorablement à l'unanimité des voix.

*** Information concernant la réorganisation de l'insertion / soutien aux chantiers/embauche CDDI.**

Les différentes rencontres avec tous les partenaires (Directe, Pôle Emploi, Département) ont permis une mise à plat des procédures et des usages permettant une prise en charge et un suivi efficaces de la part de Mme Racine. Ceci a aussi permis de réaffirmer la volonté de la structure d'assurer totalement et efficacement ses missions d'insertion.

*** Inventaire de la structure.**

Sur la demande du commissaire aux comptes M. Reneuve, il est demandé aux responsables de secteur de l'effectuer début janvier 2019

Fin de séance 20h

CENTRE SOCIAL & SOCIOCULTUREL

BP 40051 - 44 Avenue Gambetta
17800 PONS

Tél. : 05 46 94 08 17 // accueil@cspns.com